

# COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Nous, Maire de la Commune de Marolles-les-Braults,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la nécessité de sauvegarder la sécurité publique,

**En raison des conditions atmosphériques défavorables et par mesure de sécurité,**

## ARRÊTONS :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'accès aux terrains de football est interdit le samedi 18 novembre 2023.

**Article 2<sup>e</sup>** : une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marolles-les-Braults,
- Monsieur Guillaume MARTEAU, Président de la Section Football du S.C.M. « Perrot »  
72110 SAINT-AIGNAN.

Fait à Marolles-les-Braults, le dix sept novembre deux mille vingt-trois pour servir et valoir ce que de droit.

Jean-Claude BOULARD  
Adjoint au Maire



The image shows a circular official seal of the Municipality of Marolles-les-Braults, Sarthe. The seal contains the text 'MAIRIE DE MAROLLES-LES-BRAULTS' and 'SARTHE'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in cursive script that reads 'Boulard'.